

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Valérie TARDIVEL, Sandrine SANCHEZ, Josiane JOURDAN,
MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Brice PARINET (par ailleurs, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage), Ali SAHALI, Victor SIMON

Excusés : Mme Dorette ELANGUE ETEME, M. Jean-Eric INACIO, Dr Pascal MAILLE

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur
M. David REMISSE, Conseiller Technique Départemental

La séance est ouverte à 18 h 30

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 13/9/2023

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 13/9/2023 a été transmis, le 22/9, aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1771, du 26/9/2023.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 14/9, au siège du District : **Assemblée Générale annuelle de l'Association Syndicale « Business Park »**, dont fait partie le District
- ✓ le 14/9, au siège du District : **Réunion des clubs ayant une ou des équipe(s) féminine(s) en Championnats de District**
- ✓ les 15 et 16/9, à CERGY (Val d'Oise) : **Congrès de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**
- ✓ le 16/9, au siège du District : **Réunion de travail de la Commission de Discipline**
- ✓ le 16/9, à MAUREPAS : **Réunion Educateurs / Capitaines / Arbitres du Championnat Senior D 1**
- ✓ le 18/9, au Centre Technique National de CLAIREFONTAINE : **Entraînement, ouvert au public, de l'Equipe de France Féminine dans le cadre du rassemblement pour le match de Ligue des Nations FRANCE / PORTUGAL**
- ✓ le 19/9, au siège du District : **Formation à la Feuille de Match Informatisée**

- ✓ le 21/9, aux MUREAUX : **Organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), d'une session de prévention des violences sexuelles, en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (D.D.D.F.E.), la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**

Une autre session a été organisée le 17/10, à RAMBOUILLET.

- ✓ le 22/9, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Réunion de secteur** (secteur 6)
- ✓ le 23/9, au siège du District : **Réunion des nouveaux Présidents de clubs**
- ✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :**
 - le 28/9, en visio, sur le thème : « **Association employeuse : Bien préparer sa rentrée** » - Vérifier et contrôler que toutes les démarches pour un(e) salarié(e) ont (bien) été réalisées en ce début de saison
 - le 19/10, en visio, sur le thème : « **Association et dématérialisation administrative : le compte asso, service public...** » - Connaître et appréhender les différentes plateformes qui regroupent les formalités administratives, demandes de subvention....
 - le 21/10, à PLAISIR : Formation d'une journée sur le thème « **Le management en tant que (future) dirigeante, bénévole ou professionnelle, dans une association sportive** » (Journée d'apports théoriques, de cas pratiques et d'échanges entre femmes afin de les accompagner dans la fonction qu'elles occupent (occuperont) au sein de leur club.
- ✓ le 26/9, au siège du District : **Réunion technique pour les catégories U 6 F à U 13 F, Fillofoot (U 6 F / U 9 F)**
- ✓ le 29/9, au siège du District : **Soirée des Champions 2022 / 2023**
- ✓ le 2/10 : **Comité de Direction de la Ligue** (dont l'approbation des comptes de la Ligue au 30/6/2023)
- ✓ le 3/10, au siège du District Parisien : **Réunion des Présidents de District Franciliens, à propos notamment des évolutions statutaires devant être soumises à l'Assemblée Fédérale du 16/12/2023**
- ✓ le 6/10, au siège du District : **Assemblée Générale de l'Union Nationale des Arbitres de Football des Yvelines (U.N.A.F. 78)**
- ✓ le 6/10, au siège du District : **Comité Directeur de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78)**
- ✓ les 12 et 13/10, à CLAIREFONTAINE : **50^{ème} Congrès Médical de la F.F.F.**
- ✓ le 12/10, au siège du District : **Réunion de présentation des orientations de la Direction Technique Nationale en matière de formation des éducateur.trice.s et des joueur.se.s. de détection des jeunes talents et de développement des clubs pour les saisons à venir**
- ✓ le 13/10, à ELANCOURT : **18^{ème} Soirée Olympique, organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**
- ✓ le 16/10, au siège du District : **1^{ère} réunion des Services Civiques des clubs**
- ✓ le 16/10 : **Comité de Direction de la Ligue** (dont le Budget prévisionnel pour la saison 2024 / 2025)
- ✓ le 21/10, au complexe sportif François Pons, à VERNEUIL-SUR-SEINE : « **Les 50 ans de l'U.S. PORTUGAIS DE VERNEUIL-SUR-SEINE** »
- ✓ le 26/10 : **Webinaire destiné aux clubs et à leur référent P.E.F., présentant le Programme Educatif Fédéral afin de découvrir les nouveautés du dispositif pour la saison 2023 / 2024**

- ✓ le 4/11 : **Assemblée Générale de la Ligue**

3 / COMPTE-RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Il est rendu compte au Comité de Direction de la décision par laquelle le Bureau a, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée le 22/10/2020 par le Comité, donné son accord pour la **constitution des ententes** suivantes :

- ✓ **U.S.B.S. EPONE et A.J.S.L. MEZIERES, pour les équipes suivantes :**

U 16 - D 4	club support	A.J.S.L. MEZIERES
U 16 - D 4	club support	U.S.B.S. EPONE
U 14 D 3	club support	U.S.B.S. EPONE
U 14 - D 4	club support	A.J.S.L. MEZIERES

- ✓ **REGION HOUDANAISE F.C. et A.S. LA VESGRE, pour les équipes suivantes :**

Vétérans - D 4	club support	REGION HOUDANAISE F.C.
U 18 - D 3	club support	REGION HOUDANAISE F.C.
U 16 - D 3	club support	REGION HOUDANAISE F.C.
U 16 - D 4	club support	REGION HOUDANAISE F.C.
U 14 D 2	club support	REGION HOUDANAISE F.C.
U 14 - D 4	club support	REGION HOUDANAISE F.C.
U 14 - D 4	club support	REGION HOUDANAISE F.C.

- ✓ **REGION HOUDANAISE F.C., A.S. LA VESGRE et A.S. GAMBAIS, pour la catégorie suivante :**

U 12-U 13	club support	REGION HOUDANAISE F.C.
-----------	--------------	------------------------

- ✓ **U.S. MARLY-LE-ROI et E.S. ETANG-LA-VILLE, pour les équipe ou catégorie suivantes :**

U 15 F à 8	club support	U.S. MARLY-LE-ROI
U 13 F	club support	U.S. MARLY-LE-ROI

- ✓ **U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE, PORTUGAIS VERNEUIL et VERNOUILLET F.C., pour la catégorie suivante :**

U 6-U 9	club support	U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE
---------	--------------	-------------------------

- ✓ **A.S. CERNAY LA VILLE, A.S. BONNELLES et U.S. 17 TOURNANTS, pour les catégories suivantes :**

U 10-U 11	club support	A.S. CERNAY LA VILLE
U 9	club support	A.S. CERNAY LA VILLE
U 7	club support	A.S. CERNAY LA VILLE

- ✓ **STADE GARGENVILLE et F.C. LAINVILLOIS, pour l'équipe suivante :**

Vétérans - D 2	club support	STADE GARGENVILLE
----------------	--------------	-------------------

- ✓ **U.S. MAULOISE et F.C. MAREIL SUR MAULDRE, pour les équipes ou catégories suivantes :**

U 16 - D 3	club support	U.S. MAULOISE
U 18 - D 3	club support	U.S. MAULOISE
U 13	club support	U.S. MAULOISE
U 11	club support	U.S. MAULOISE
U 9	club support	U.S. MAULOISE

- ✓ **U.S.A. FEUCHEROLLES et A.S.L. CHAVENAY, pour l'équipe suivante :**

✓

U 14 - D 3	club support	U.S.A. FEUCHEROLLES
------------	--------------	---------------------

Le Comité en prend acte.

Il est rappelé que les ententes sont régies par **l'article 11.3 du Règlement Sportif du District**, qui prévoit expressément que :

« L'entente dont les modalités sont définies à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme support.

L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant.

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s).

L'entente ne concourt à la satisfaction des obligations en matière d'équipes de jeunes ou d'équipes Seniors :

*- qu'au profit du seul club support, et pas en faveur de l'autre ou des autres club(s) constituant(s),
- qu'à la condition que le club support compte dans son effectif, au minimum 6 licencié(e)s de la catégorie d'âge concernée, et en aligne au moins 3 sur chaque feuille de match.*

Pour le football d'animation, le club doit avoir au moins 5 licenciés dans l'effectif et au moins 3 alignés sur chaque feuille de match. »

4 / LE RESPECT DU PRINCIPE DE NEUTRALITE DU FOOTBALL SUR LES LIEUX DE PRATIQUE

Il est rappelé que la question a déjà été longuement évoquée lors des réunions du Comité de Direction des 12/4 et 13/9 et qu'il **incombe aux instances d'assurer la neutralité sur les lieux de pratique** conformément à l'article 1^{er} des Statuts de la F.F.F. Ce principe de neutralité s'impose à tous : Instances, Clubs, Licencié(e)s et Arbitres.

Il est indiqué qu'il a été donné connaissance, aux clubs, aux Arbitres, aux Délégués et aux Commissaires du District, du courrier que le Président de la F.F.F., M. Philippe DIALLO, a adressé le 15/9 aux Président(e)s de Ligues et de Districts, et auquel étaient annexés, d'une part le **protocole de vérification du respect de l'article 1^{er} des Statuts de la F.F.F.** et d'autre part une **synthèse de la portée des dispositions dudit article.**

5 / RETOUR SUR LA REUNION COMITE DE DIRECTION / NOUVEAUX PRESIDENTS DE CLUBS, DU 23/9/2023

Il est rappelé que l'objectif de la rencontre était, comme la saison précédente, d'identifier **les informations et les connaissances dont un nouveau Président de club (ou un Président récemment élu) doit pouvoir rapidement disposer** pour être à même d'exercer ses fonctions avec efficacité et d'éviter à son club un certain nombre de difficultés.

Les échanges ont permis de compléter la liste de ces informations qui avait été établie, à laquelle ont été ajoutés quelques autres thèmes qui paraissaient pertinents.

Il a été convenu d'établir, pour chacun de ces thèmes, un document explicatif qui, à l'avenir, servira à la constitution d'un document global ayant pour vocation de constituer une aide aux nouveaux Présidents de clubs.

Il est regrettable que **trop de Présidents invités n'aient pas été présents** (7 nouveaux Présidents de clubs sur 31), certains n'ayant même pas répondu à l'invitation qui leur avait été adressée.

6 / LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE EN FAVEUR DES CLUBS YVELINOIS

Pour la saison 2022 / 2023, le District avait, sur sa demande, obtenu un agrément collectif pour 25 Services Civiques et ce sont 9 clubs Yvelinois qui avaient eu recours à un total de 22 Services Civiques, dans le cadre du dispositif proposé par le District (il avait été constaté 6 abandons en cours de saison).

Comme cela avait été indiqué lors de la réunion du Comité de Direction du 13/9, le District a obtenu, pour la saison 2023 / 2024, un agrément collectif pour 50 Services Civiques, chiffre qui a ensuite, à sa demande, été porté à 60.

A ce jour, ce sont **23 clubs** Yvelinois qui ont contracté la convention nécessaire avec le District pour bénéficier de ce dispositif, pour un total de **54 postes** de Services Civiques.

Des rendez-vous restent à réaliser avec 2 clubs, pour 5 postes.

Le 16/10, a été organisée la 1^{ère} réunion des Services Civiques des clubs.

7 / LES REUNIONS DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DES 2 ET 16/10/2023

Comme il en a pris l'engagement, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque les sujets abordés lors des dernières réunions du Comité de Direction de la Ligue.

▪ La réunion du 2/10/2023

❖ Les comptes de la Ligue de la saison 2022 / 2023

Comme c'est devenu une (mauvaise) habitude, la Ligue n'a transmis le Compte de résultat et le Bilan au 30/6/2023 aux membres du Comité de Direction que **le dimanche 1^{er}/10, à 10 h 48, pour une réunion du Comité le lundi 2/10 à 18 H 30 ...**

Le Compte de résultat, qui atteint 11,94 M€, ne comprenait que 15 postes de charges et 20 postes de produits et ces postes ne correspondaient pas à ceux qui sont utilisés pour le Budget prévisionnel (où figurent 38 postes de charges et 16 postes de produits), **ce qui interdit toute comparaison et donc toute analyse sérieuse.**

Le Compte de résultat n'était en outre accompagné d'**aucune présentation synthétique de la situation financière de la Ligue.**

Pour comparaison, il avait été transmis aux membres du Comité de Direction du District, pour l'adoption des Comptes du District de la saison 2021 / 2022, une présentation développée sur 9 pages, en l'occurrence celle qui a ensuite été transmise aux clubs Yvelinois pour l'Assemblée Générale.

Estimant ne pas être en mesure d'examiner sérieusement les chiffres présentés, le Président Jean-Pierre MEURILLON a voté contre l'arrêté des comptes de la Ligue de la saison 2022 / 2023.

Pour information des clubs, la Ligue a dégagé, lors de la saison 2022 / 2023, un **excédent de 804 304 €**, soit 7,25 % du montant de ses charges d'exploitation, ce qui est très important.

Pour mémoire, les excédents de la Ligue ont atteint, lors des 6 dernières saisons, un total de **5 217 660 €**, soit en moyenne, **869 610 € par saison** :

. saison 2022 / 2023 :	804 304 €
. saison 2021 / 2022 :	1 538 664 €
. saison 2020 / 2021 :	53 117 €
. saison 2019 / 2020 :	892 448 €
. saison 2018 / 2019 :	1 198 781 €
. saison 2017 / 2018 :	730 346 €

▪ La réunion du 16/10/2023

❖ Le Budget prévisionnel 2023 / 2024 réactualisé et le Budget prévisionnel 2024 / 2025

Le Comité a adopté, en vue de l'Assemblée Générale de la Ligue du 4/11, le Budget prévisionnel 2023 / 2024 réactualisé et le Budget prévisionnel 2024 / 2025.

A noter que pour chacun de ces deux exercices, **l'excédent estimé atteint un peu plus de 500 000 €.**

❖ **L'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la Ligue du 4/11/2023**

Le Comité a adopté l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 4/11 et pris connaissance des candidatures relatives à l'élection des délégués représentant les clubs à statut amateur siégeant aux Assemblées de la F.F.F. et de la Ligue du Football Amateur.

A également figuré à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la Ligue, le **remplacement de la Trésorière Générale, Mme Valérie COLIN, démissionnaire, et de M. Paolo DE CARVALHO, membre du Comité de Direction, également démissionnaire.**

C'est ainsi que lors de l'Assemblée Générale du 4/11, Mme Valérie COLIN a été remplacée par M. Daniel VIARD et M. Paolo DE CARVALHO par M. Toufik MOUKRIM.

Le fonctionnement du Comité de Direction de la Ligue ne devrait toutefois être que peu impacté par la démission de M. Paolo DE CARVALHO qui, depuis son élection, le 5/1/2021, n'a participé **qu'à 2 réunions du Comité de Direction sur 38, dont 1 en visioconférence ...**

❖ **Les conséquences financières du licenciement de l'ex-Directeur Général de la Ligue**

Lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 18/10/2021, il avait été fait le point sur plusieurs contentieux de la Ligue, dont celui relatif au licenciement de l'ex-Directeur Général de la Ligue à propos duquel le Président Jean-Pierre MEURILLON avait interrogé le Président de la Ligue.

La Cour de cassation avait, le 27/5/2020, constaté **la nullité de ce licenciement**, fait droit aux demandes indemnitaires qui avaient été formées à ce titre et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Paris, aux fins de fixation des indemnités.

Par un arrêt rendu en juin 2021, la Cour d'Appel de Paris avait condamné la Ligue à verser à l'ex-Directeur Général de la Ligue des **indemnités d'un montant très important**, ce dont le Comité de Direction de la Ligue n'avait jamais été informé.

A ces indemnités, s'ajoute bien sûr le montant des intérêts moratoires pour un montant conséquent puisque le licenciement remonte à 2013.

Il avait été indiqué, le 18/10/2021, que la Ligue s'était pourvue devant la Cour de Cassation pour contester l'octroi de ces indemnités.

Lors de la réunion du Comité de Direction du 16/10/2023, le Président de la Ligue a indiqué que la Cour de cassation avait **rejeté le pourvoi de la Ligue** mais que, s'agissant du pourvoi formé par l'ex-Directeur Général de la Ligue, elle avait **prononcé la cassation** pour des raisons de mode de calcul de l'indemnité conventionnelle de licenciement et **renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Paris.**

On peut donc malheureusement craindre que le montant de ladite indemnité à laquelle la Ligue avait été condamnée ne soit revu à la hausse ...

8 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2023 / 2024

Le Comité procède aux nominations suivantes :

➤ **COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS**

M. Jean-Claude CORNUAULT

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ**

M. Erwann ALY
Mme Corinne STEKELORUM

➤ **COMMISSION TECHNIQUE**

M. Julien MOULES, Président

Mme Dorette ELANGUE ETEME, Vice-Présidente

M. Paulo BARROS FERREIRA
M. Pierre CHATEAURAYNAUD
M. Gérard DACHEUX
M. Dominique GOMIS
M. Louis LENAFF
M. Matthieu MERLE
M. Yannick MESNIGE
M. Johann MICHELY
M. Thierry MOURAUX
M. Hippolyte PERDRIZET
M. Mickaël PIZZO
M. Sébastien THIERRY

M. David REMISSE, Conseiller Technique Départemental

M. Franck BARDET, C.T.D. D.A.P.

M. Nicolas TEXIER, C.T.D. D.A.P.

M. Ali SAHALI, Educateur élu au Comité de Direction

Mme Stéphanie PLET, Représentante de la Commission du Football en Milieu Scolaire

M. Félicien GAZON, Représentant de la Commission Départementale de l'Arbitrage

Membre associé :

M. Thierry MORISSET, Président de l'A.E.F. 78

➤ **COMMISSION DE PROMOTION DU PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL**

Mme Yvane JONNAIS et M. Claude KALENDERIAN, Représentants de la Commission du Football Féminin

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE**

Mme Isabelle POITOU

➤ **COMMISSION EVENEMENTIEL**

Membre associée :

Mme Christelle BERG

➤ **COMMISSION VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF**

M. Jean-Philippe CLAMEN, Président

M. Jean-Jacques LENAFF, Vice-Président

M. Jean-Claude CORNUAULT

M. Jean-Pierre ELISABETH

M. Jean-Paul IMBERT

M. Jean-Loup LEPLAT

M. Rodrigo LOPES ROCHA

M. Jean-Marc RUBANY

Mme Corinne STEKELORUM

M. Laurent TESSIER

M. Florent BAUDOIN, Représentant du Comité de Direction

M. Sébastien DORIANO, Représentant de la Commission Départementale de l'Arbitrage
M. Franck BARDET, C.T.D. D.A.P.

Membre associée :
Mme Valérie CLAMEN

Il reste à nommer **la Commission Formation**.

9 / LES REUNIONS DE SECTEUR

Il est rappelé que **des réunions de présentation** de la mise en place du dispositif des **Référents de secteurs** se sont déroulées :

- . pour le secteur 4, le 3/2, au PECQ,
- . pour le secteur 2, le 14/4, à EPONE,
- . pour le secteur 1, le 28/4, à ROSNY-SUR-SEINE,
- . pour le secteur 6, le 22/9, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Les réunions des secteurs 3, 5 et 7 restent à programmer.

10 / LA PARTICIPATION DES EQUIPES U 14 ET U 16 D'INTERFOOT 78 AUX CHAMPIONNATS DE D 4

L'INTERFOOT 78 a engagé pour la saison 2023 / 2024, 1 équipe U 14 et 1 équipe U 16, en Championnats de D 4.

Le fait que c'est la 1^{ère} fois que ce club engage ces équipes de jeunes lui pose difficulté car dès lors qu'il ne s'agit pas de la reprise d'activité de catégories d'âge qui ont déjà existé au sein du club, la dispense du cachet Mutation prévue par l'article 117.d) des Règlements Généraux de la F.F.F. n'est pas applicable.

L'INTERFOOT 78 a donc demandé à être autorisé à participer aux Championnats U 14 et U 16, en dernière Division, **sans se voir imposer le nombre maximum de joueurs mutés** prévu par l'article 160 des Règlements Généraux (en l'occurrence 4, dont 1 seul muté hors période), mais **sans participer au classement** et donc sans pouvoir accéder en division supérieure.

Les matches à disputer par ces 2 équipes d'INTERFOOT 78 seraient bien entendu des **rencontres de compétition officielle**, avec tout ce que cela induit, mais :

- sans bénéficier d'un classement et avec la neutralisation des résultats de ses rencontres,
- sans se voir infliger des amendes au titre du non-respect du nombre maximum de joueurs mutés,
- avec, pour ces 2 équipes, le statut d'équipes obligatoires au sens de l'article 11.1 du Règlement Sportif du District.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

11 / LA RELANCE DU CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF JEUNES

M. Florent BAUDOIN rappelle que le Challenge de l'Esprit Sportif Jeunes, créé voici 10 ans, avait pour but de valoriser la façon dont les équipes de jeunes à 11 se comportent sur le terrain.

Il s'agissait, pour un Dirigeant ou un Educateur de chaque équipe, d'établir un podium des équipes adverses en tenant compte des conditions (**comportement et esprit sportif**) dans lesquelles les rencontres qui les avait opposées s'étaient déroulées, les clubs des équipes les plus appréciées étant récompensés par une dotation du District.

Les difficultés qui ont été rencontrées étaient liées au fait que trop de clubs négligeaient de désigner leur podium, ce qui complexifiait l'établissement des classements et les rendait peu crédibles.

Il est proposé de relancer ce Challenge en apportant aux conditions de son organisation les modifications suivantes :

- Adhésion indispensable d'un Référent, pour chaque équipe de jeunes, avec l'accord du Président du club
- Challenge concernant les équipes U 14 G, U 16 G et U 18 G, mais désormais également les U 15 F et les U 18 F
- 2 désignations du podium (à la fin des matches allers, puis à la fin des matches retours), en tenant compte du **comportement et de l'esprit sportif** tel que ressentis **avant le match, pendant le match et après le match**
- Points attribués : 3 pour le 1^{er}, 2 pour le 2^{ème} et 1 pour le 3^{ème}
- Les points attribués seront proratisés en fonction du nombre de clubs votants dans chaque groupe
- Votes par voie digitale et non plus « papier »
- Récompenses accordées par le District, mais ne pouvant bénéficier qu'aux clubs dont les Référents auront participé aux 2 désignations du podium de leur groupe :
Par Challenge :
 - 500 € de bons d'achat à valoir chez EKINSPORT au 1^{er}
 - 400 € au 2^{ème}
 - 300 € au 3^{ème}
 soit 6 000 € pour l'ensemble des Challenges

Les classements seront établis par catégorie d'âge (donc 5 podiums)

Le départage des équipes ex-aequo interviendra en fonction, d'abord du nombre de citations dans les podiums (mais en tenant compte du nombre de votants dans les groupes), puis du nombre de classements en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} positions.

Après que M. Jean-Pierre ait présenté le logiciel qui sera utilisé, **le Comité donne son accord sur ces propositions.**

Par ailleurs, M. Pierre GUILLEBAUX, Vice-Président Délégué, donne connaissance de la liste des clubs qui seront récompensés lors de l'Assemblée Générale du 1^{er}/12, au titre du **Challenge Esprit Sportif Seniors** (classement 1 équipe et classement 2 équipes ou plus).

12 / LA TECHNIQUE

M. David REMISSE fait le point quant aux prochaines formations techniques devant être organisées par le District, ainsi qu'aux opérations de détections / sélections.

I - FORMATIONS

Formation Professionnelle :

- ✓ **B.M.F.** : 13 stagiaires, issus de 10 clubs Yvelinois, sur les 74 stagiaires (17,5 %)
- ✓ **B.E.F.** : 7 stagiaires, issus de 6 clubs Yvelinois, dont 1 Féminine, sur les 52 stagiaires (13,5 %) - Tutorat
- ✓ **Formation Certificat Fédéral d'Initiateur Gardien de but Initiation :**

2 jours de formation : les 27 & 28/10 - 13 stagiaires dont 1 féminine, 8 clubs représentés

- ✓ **Attestation Fédérale GolfFoot, le 2/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

1^{er} module expérimental organisé par la D.T.N. sur les installations des 4 Pavés du Roy (1^{ère} utilisation de la salle Brugnion concluante).

Formation encadrée par Mme Emilie TRIMOREAU Conseillère Technique Nationale et Nicolas TEXIER, CTD DAP 78.

16 candidats présents, dont M. Christian PORNIN, représentant des Educateurs au Comité de Direction de la Ligue, Référent Golf Foot et Président de l'A.E.F. Ligue ainsi que M. Michaël LANGOT, Chef de projet Déploiement des pratiques à la LFA, mais également des Educateurs issus des clubs disposant d'une Section Loisirs, des membres de la Commission du Football Diversifié du District et les techniciens salariés des Districts 78 et 95.

✓ **Réunion des Référents-Responsables Techniques des clubs, le 12/10**

33 personnes présentes : 21 clubs représentés sur 95 (22 % des clubs engagés en Foot à 11) :

Les prochaines formations programmées à partir de début novembre 2023 :

Formations Professionnelles :

✓ **B.M.F.** : Semaine 2 (du lundi 6 au vendredi 10/11)

✓ **B.E.F.** : les semaines 2 débutent le lundi 12/11

Formations Bénévoles :

✓ **D.F. Responsable Ecole de Football / Coach Jeunes / Coach Seniors :**

Journée de positionnement : 15/11

✓ **C.F.I. U 10-U 13 : les 14/11 & 07/12 :**

Nombre de stagiaires pré-inscrits : plus de 16 (complet)

✓ **C.F.I. Seniors : les 21/11 & 21/12 :**

Nombre de stagiaires pré-inscrits : 10 (incomplet)

✓ **C.F.I. U 6-U 9 : les 28/11 & 19/12 :**

Nombre de stagiaires pré-inscrits : plus de 16 (complet)

✓ **C.F.I. U 14-U 19 : les 19/1 & 13/2 :**

Nombre de stagiaires pré-inscrits : plus de 16 (complet)

✓ **A.F. Pratique Loisir « Foot en Marchant » : le 9/12** (à confirmer) :

Nombre de stagiaires inscrits : aucun

Une habilitation « Formateur » a eu lieu au Domaine de Morfondé :

4 éducateurs des Yvelines y ont participé : Sébastien THIERRY, Mickael PIZZO, Rodrigue MBIZI et Arnaud MBIZI.

Certification :

✓ **C.F.F. 1 & 2 & 3 : le 02/12/2023, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

Ouverte à l'inscription depuis le 2/11

✓ **Proposition Webinaire clubs**

Thème : « Le tutorat des stagiaires en formation C.F.I. U 6 à Seniors » :

Groupe de réflexion - Objectif : Formation des tuteurs pour la fidélisation des Educateurs au sein des clubs

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

✓ Futsal : U 15 et U 17 G

Détection phase 1 le 8/11

✓ Détection U 15 F :

65 joueuses participantes, 15 clubs représentés sur 38 (39,5 % des clubs engagés en Foot à 8 et à 11)
1^{ère} phase le 27/9 - Finale Départementale le 11/10 - Rencontre de préparation le 18/10 contre la sélection du 95 (match nul)

Stage de Perfectionnement le 22/10

Rencontre de préparation le 26/10 contre la sélection du District 91 (match nul)

Interdistricts le 30/10 :

- Match vs 77 : match nul
- Match vs 92 : victoire
- Match vs 75 : défaite

✓ Détection U 15 G :

88 joueurs participants, 15 clubs représentés sur 14 de Ligue + 1 District (100 % des clubs engagés en Ligue en Foot à 11)

1^{ère} phase le 4/10 - Finale Départementale le 11/10 - Rencontre de Préparation le 18/10 contre la sélection du District 95 (match perdu 3 – 2)

Stage de perfectionnement le 26/10

Rencontre de préparation le 26/10 contre 91 gagné 4 -0

Interdistricts le 31/10

- Match vs 92 : match nul
- Match vs 75 : large victoire
- Match vs 93 : défaite sur le fil

✓ Détection U 16 G :

59 joueurs participants, 8 clubs représentés sur 7 de Ligue + 1 District (100 % des clubs engagés en Ligue en Foot à 11)

1^{ère} phase le 20/9 - Finale Départementale le 19/10 - Rencontre de préparation le 24/10 contre les U 17 Nationaux du F.C. MANTOIS 2-0 - Bon match sérieux

Interdistricts le 2/11 (annulé) : en attente de report.

✓ Détection U 13 G :

258 joueurs participants, 48 clubs représentés sur 96 (50 % des clubs engagés en Ligue et District en Foot à 8)

1^{ère} phase sur 6 demi-journées : les 23, 24 et 27/10

Les U 13 G du PARIS SAINT-GERMAIN ont été vus sur une séance au Camp des Loges.

Les U 13 G du F.C. VERSAILLES 78 ont été vus sur un match à l'A.C. BOULOGNE-BILLANCOURT (Foot à 11)

Actions de détections à venir : de début novembre à fin décembre

✓ Détection U 13 G :

2^{ème} phase, les 15, 22 et 29/11 - Finale Départementale les 17 et 20/12

✓ Détection GB U 13 G :

1^{ère} phase le 12/11/2023 - Finale Départementale le 3/12

✓ Détection U 13 F :

1^{ère} phase le 11/11/2023 - Finale Départementale le 10/12

✓ **Détection U 14 G :**

Joueurs de niveau District le 25/11 sur 2 vagues (matin + après-midi) & Joueurs de niveau Ligue le 6/1.

✓ **Détection U 15 & U 17 G Futsal :**

1^{ère} phase le 13/12

✓ **Détection Gardiens de But U 13 G :**

1^{ère} phase le 12/11 à TRAPPES - 25 gardiens prévus

13 / L'ARBITRAGE

M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A.), fait le point quant à l'activité de ladite Commission.

➤ **Les Formations Initiales en Arbitrage**

La 1^{ère} session de la saison s'est déroulée les 8, 14, 15 et 22/10 (26 candidats, 3 arrêts, 4 échecs, 19 reçus). Elle sera suivie de 4 autres sessions :

- . les 12, 18, 19 et 26/11 (23 candidats-arbitres sont inscrits, dont 1 candidate)
- . les 2, 3, 10 et 17/12
- . les 28/1 et 3, 4 et 11/2
- . les 2, 8, 15 et 16/6

➤ **Les actions de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A.)**

Depuis le début de saison, la C.D.A a organisé ses traditionnels rassemblements de début de saison :

- . Stage des arbitres seniors au C.N.F le 10/9
- . Stage Educateurs, Capitaines, Arbitres D 1, le 16/9
- . Réunion de début de saison des Jeunes Arbitres, le 20/9
- . Réunion de début de saison des Arbitres Football Diversifié, le 27/9
- . Réunion de début de saison des Observateurs en arbitrage, le 27/9

En outre, les premiers rattrapages des tests physique (deux sessions) et théorique (une session)

➤ **Le point sur les effectifs des Arbitres**

Au 8/11/2023, le District des Yvelines compte **296 arbitres**.

Rapportés aux 363 arbitres de l'effectif du mois de juin dernier, ce sont 67 Arbitres qui ont donc muté (Arbitre de Ligue ou de la Fédération), demandé une année sabbatique ou bien arrêté définitivement l'arbitrage (46 Arbitres).

Le taux de renouvellement des Arbitres Yvelinois est donc de 81.54 % ce qui est plutôt positif par rapport aux saisons précédentes où il se situait davantage entre 67 et 75 %.

A date, en comptant les 231 Arbitres de District et les 24 Arbitres en formation au sein de la classe Arbitrage du collège Jules Verne des MUREAUX, le District peut s'appuyer sur un groupe de **255 Arbitres départementaux** là où il en comptait 289 au mois de juin (88,23 % de l'effectif).

Les 34 Arbitres manquants seront rapidement remplacés par les Arbitres issus des Formations Initiales en Arbitrage.

A titre de comparaison, la Ligue qui comptait 2 482 Arbitres en juin dernier en compte 1 937 au 8/11/2023, ce qui représente **un taux de renouvellement de 78,04 %**.

La Fédération, quant à elle, en comptait 23 490 en juin dernier et en compte 20 290 au 8/11/2023, soit un **taux de renouvellement de 86,63 %**.

➤ **L'arbitrage régional**

M. Brice PARINET informe le Comité de direction de la désignation de **Mme Maria EL KHOURY** sur une rencontre de Coupe de France Féminine.

➤ **L'arbitrage fédéral**

M. Brice PARINET informe le Comité de la nomination de **M. Guillaume DANGLADE (F.C.VILLEPREUX)** au titre d'Arbitre Fédéral 4. Il officiera donc cette saison, au centre, en Championnat National 2.

14 / NOMINATION D'ARBITRES

Sur la proposition de la C.D.A., le Comité procède, **à l'unanimité**, à la nomination, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des **19 candidats-Arbitres** suivants, admis à l'issue de la 1^{ère} session de Formation Initiale des Arbitres de Football à 11, qui a été organisée les 8, 14, 15 et 22/10 :

ALIANE Yazen	F.C. ST GERMAIN EN LAYE
ASSADI Ayoub	A.S. VERSAILLES JUSSIEU
CHAIBI Younes	E.S. TRAPPES
DECADJEVI Dodji	A.S. BOIS D'ARCY
DIOMANDE Ahmed	E.S. SARTROUVILLE
DRONNE Antoine	R.C. NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78
GALLAND Kelvin	A.S. VERSAILLES JUSSIEU
HABLI Nejmeddine	E.S. TRAPPES
HANHANI Faicel	Indépendant
JAZIRI Skander	A.S. VERSAILLES JUSSIEU
JERONIMO RITO David	Indépendant
KAID Aymen	E.S. TRAPPES
LAMIK Redouan	ABLIS F.C. SUD 78
LECOINTRE Alban	F.C. ST GERMAIN EN LAYE
MACE Thomas	F.C. BEYNES
NICOLAS Nevick	BOUGAINVILLE SPORTS
OUFER Anis	AUBERGENVILLE F.C
TRICHERY Paul	VILLENES ORGEVAL F.C.
ZILLIOX CORBIN Anthony	A.S. BOIS D'ARCY

Ils seront désignés très rapidement pour passer leur examen pratique et ainsi devenir opérationnels.

15 / LES FINANCES

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District, fait le point sur le compte de résultat et le bilan, arrêtés au 30/6/2023, puis sur les relevés clubs.

➤ **Le compte de résultat et le bilan, arrêtés au 30/6/2023**

Le Compte de résultat a été transmis aux membres du Comité, accompagné du Bilan et du document de présentation des comptes qui sera adressé aux clubs en vue de l'Assemblée Générale du 1^{er}/12.

La saison 2022 / 2023 s'est clôturée sur un **résultat d'exploitation négatif de 50 030 €**, montant inférieur à celui qui figurait dans le Compte prévisionnel présenté lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2023 (64 036 €), et à celui qui figurait au Budget prévisionnel (91 300 €).

Pour mémoire, le résultat d'exploitation était, à l'issue de la saison 2018 / 2019, dernière saison avant Covid, déficitaire de 52 389 €.

Le **résultat global** de l'exercice 2022 / 2023 est un **déficit de 44 501 €**, montant très inférieur à celui qui figurait dans le Compte prévisionnel présenté lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2023 (74 550 €) et à celui qui figurait au Budget prévisionnel (83 100 €).

Pour mémoire, le résultat global était, à l'issue de la saison 2018 / 2019, dernière saison avant Covid, déficitaire de 46 110 €.

A noter qu'un montant total de 93 653 € est constitutif de dotations aux amortissements, ce qui n'entraîne pas de décaissements.

Après qu'aient été données quelques précisions sur certains postes de dépenses et de recettes, **le Comité, à l'unanimité, arrête les comptes du District de la saison 2022 / 2023 et adopte donc le Compte de résultat du District et le Bilan au 30/6/2023.**

Par ailleurs, le Comité décide de proposer à l'Assemblée Générale d'**imputer le résultat négatif de la saison 2022 / 2023, soit 44 501 €, sur les « Autres réserves ».**

Les Rapports du Commissaire aux Comptes seront produits dans les tout prochains jours.

Les explications nécessaires figurent dans le document de présentation qui sera, comme le Compte de résultat, le Bilan et les Rapports du Commissaire aux comptes, adressé aux clubs dans les délais statutaires et toutes informations souhaitées pourront bien entendu être obtenues par les clubs lors de l'Assemblée Générale.

➤ **Les Relevés Clubs**

Le Comité avait, le 13/9, fait le point quant aux **relevés clubs et au solde des indemnités d'arbitrage de la saison 2022 / 2023** et décidé de leur appliquer, après un ultime rappel, les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif du District, ce qui entraîne la perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable à toutes les équipes Seniors et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Départemental.

Il a été opéré les retraits de points correspondants.

2 clubs restent redevables envers le District mais des rendez-vous sont fixés dans les tout prochains jours pour régler la question.

Un autre relevé clubs va être émis très prochainement.

16 / LE FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Il est indiqué aux membres du Comité que la Commission du Football Diversifié envisage d'organiser des actions en vue du développement du « **Foot Santé** » :

- . Foot en marchant
- . FitFoot
- . GolfFoot

17 / LE CONTRÔLE DE L'U.R.S.S.A.F.

Le Comité avait été informé, le 12/4, du contrôle de l'U.R.S.S.A.F. qui a débuté le 18/4 et qui a porté sur les années civiles 2020, 2021 et 2022, étant rappelé que le précédent contrôle U.R.S.S.A.F. était intervenu en septembre 2016.

La mission s'est correctement déroulée et la lettre d'observation de l'U.R.S.S.A.F. du 29/9 a officialisé ce qui avait été indiqué le 26/9, lors de l'entretien de restitution.

Un redressement a été décidé, pour un montant de 151 €, mais le District l'a contesté de façon très argumentée.

En fonction de la position que prendra l'U.R.S.S.A.F., il n'est pas exclu que la contestation soit ensuite, pour le principe, portée devant la Commission de Recours Amiable.

18 / L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{er}/12/2023

Le Comité de Direction adopte l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du District qui se tiendra le 1^{er}/12/2023, au siège du District :

Accueil des Délégués par le Président Jean-Pierre MEURILLON, vérification des pouvoirs.

1 / Allocution du Président

2 / Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17/6/2023

3 / Présentation des comptes au 30/6/2023

4 / Rapports du Commissaire aux comptes (Rapport général et rapport spécial)

5 / Approbation des comptes au 30/6/2023

6 / Affectation du résultat de l'exercice 2022 / 2023

7 / Informations aux clubs

- *La relance du Challenge de l'Esprit Sportif Jeunes*
 - *L'opération mini-butts de la Ligue du Football Amateur*
 - *Le projet de Championnats de jeunes à 11, par année d'âge, avec accessions générationnelles*
- 8 / Intervention du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines*
- 9 / Remise de récompenses liées à l'Esprit Sportif*

Clôture de l'Assemblée Générale

Pot de l'amitié.

Cet ordre du jour sera publié dans le N° 1778 du journal numérique « Yvelines Football », du 14/11/2023 et bien sûr transmis aux clubs dans les délais statutaires avec tous les documents nécessaires.

19 / L'OPERATION MINI-BUTTS DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

Il est rappelé qu'à la suite du **refus du Président de la Ligue d'une participation financière de la Ligue** à l'opération mini-butts de la Ligue du Football Amateur (L.F.A.), le Comité de Direction du District a décidé, lors de sa réunion du 13/9, de répartir comme suit le coût d'une paire de mini-butts (estimation : 300 € T.T.C.) :

. Ligue du Football Amateur	50 %	soit 150 €	
. Clubs	35 %	soit 105 €	au lieu de 20 %, soit 60 €
. Ligue de Paris-Ile de France	0 %	soit 0 €	au lieu de 15 %, soit 45 €
. District des Yvelines	15 %	soit 45 €	

La Ligue a ainsi privé les clubs Yvelinois d'une aide globale potentielle de 15 975 €, qui sera supportée, **non pas par la Ligue, malgré ses très importants excédents (5 217 660 € sur 6 ans, soit en moyenne, 869 610 € par saison), mais par les clubs Yvelinois.**

Les clubs intéressés ont été invités par la L.F.A. à se connecter au moins une fois à la plateforme d'achat « Le Corner » avant le 9/11, ce qui permettra de générer les codes promotionnels pour ces clubs et de paramétrer informatiquement l'opération mini-butts sur le site « Le Corner ».

Les clubs pourront commander sur la plateforme « Le Corner » à partir du 22/11.

20 / LE RETRAIT DES LABELS JEUNES DE L'U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE

Le Comité de Direction est informé du fait que le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur a, lors de sa réunion du 12/10/2023, procédé au retrait du Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole (niveau Espoir) et du Label Jeunes F.F.F. Crédit Agricole Féminines (niveau Bronze) qui avaient été attribués, pour la période 2022-2025 à l'U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE.

21 / LE PROJET DE CHAMPIONNATS DE JEUNES A 11, PAR ANNEE D'ÂGE, AVEC ACCESSIONS GENERATIONNELLES

Il est rappelé qu'après s'être concertés et avoir échangé sur le sujet, les Présidents de District Franciliens avaient, à l'unanimité, exprimé le souhait que ce projet de Championnats de jeunes à 11 par année d'âge, avec accessions générationnelles, puisse faire l'objet d'une réflexion approfondie par la Ligue.

L'objectif était d'examiner collectivement la pertinence de la mise en œuvre d'un tel projet sur l'ensemble du territoire Francilien, en profitant de l'expertise régionale.

Un document de présentation du projet de Championnats de jeunes à 11, par année d'âge, avec accessions générationnelles, a donc été transmis au Président de la Ligue le 28/6.

On ne peut malheureusement que constater, en le regrettant vivement, que la question n'a pas été évoquée par le Président de la Ligue lors des réunions du Comité de Direction de la Ligue des 5/9, 2/10 et 16/10.

On peut peut-être espérer que la question sera évoquée lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District qui se tiendra le mercredi 22/11.

Les clubs Yvelinois seront bien entendu informés de l'évolution de ce projet lors de l'Assemblée Générale du District du 1^{er}/12.

22 / LES EFFECTIFS DES LICENCIÉ(E)S

➤ Le District comptait, au 2/11/2023, **41 292 licencié(e)s**, soit **2 665 de plus** qu'au 2/11/2022 (38 627).

La hausse globale atteint donc **6,90 %**.

Presque toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse, à l'exception des Seniors, des U 20, des U 19, des U 7 et des U 6.

La hausse est particulièrement importante pour les catégories U 18 (+ 145 licenciés, soit + 19,97 %), U 16 (+ 182 licenciés, soit + 14,38 %), U 15 (+ 219 licenciés, soit + 13,75 %), U 12 (+ 330 licenciés, soit + 14,54 %) et U 9 (+ 599 licenciés, soit + 30,42 %).

Le **Football Féminin** est lui aussi en hausse (+ 17,40 %), puisqu'on constate, au 2/11/2023, 3 184 licenciées contre 2 712 au 2/11/2022.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en hausse de 10,33 % (+ 1 719 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (+ 4,54 %) au 2/11/2023 (4 535 contre 4 338 au 2/11/2022) dont + 4,91 % pour les Dirigeant(e)s et + 2,84 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera enfin qu'au 2/11/2023, le District comptait **90,68 %** du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.

Au 2/11/2022, ce pourcentage atteignait 88,75 %.

Le District compte, au 8/11/2023, **42 025 licencié(e)s**.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2022 / 2023, **45 536 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 524 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**

➤ **La Ligue**, de son côté, comptait au 16/10/2023, **243 096 licencié(e)s**, contre 212 434 au 16/10/2022.

La hausse était ainsi de 14,43 % (+ 30 662 licencié(e)s).

Elle compte, au 8/11/2023, **277 868 licencié(e)s**.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2022 / 2023, **304 084 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2021 / 2022, **290 015 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**

23 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité de Direction les **rendez-vous des prochaines semaines** :

✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :**

- le jeudi 9/11, en visio, sur le thème : **Bien se protéger avec la responsabilité civile => Sécuriser son mandat de dirigeant via le contrat d'assurance**
- le jeudi 7/12, en visio : Instant asso sur le thème : **Provision pour départ à la retraite => Bien anticiper financièrement le départ des salariés proches de la retraite**
- ✓ le vendredi 10/11, à GUYANCOURT : **Tournoi de « Sport Santé »**
- ✓ le samedi 11/11, à POULIGNY NOTRE DAME (Indre) : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**
- ✓ le lundi 13/11, au siège du District : **Réunion des clubs sur les Labels pour la saison 2023 / 2024**
- ✓ le mercredi 15/11, au Camp des Loges à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : **Séminaire « Génération 2024 », organisé par la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN)**
- ✓ le samedi 18/11, à NICE : **Réunion commune du Collège des Présidents de Ligue, du Collège des Présidents de District et du Collège des autres acteurs du Football Amateur**
- ✓ le lundi 20/11, au siège du District : **Réunion des clubs et de leur Référent P.E.F., présentant le Programme Educatif Fédéral pour découvrir les nouveautés pour la saison 2023 / 2024**
- ✓ le lundi 20/11, au siège du District de Seine Saint-Denis, à LA COURNEUVE : **Réunion des Présidents de Districts Franciliens**
- ✓ le mercredi 22/11 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**
- ✓ le samedi 25/11, au siège du District : **Session de formation « Le Dirigeant Foot à 11 » - Maîtriser les étapes de l'organisation des rencontres, acquérir de nouvelles compétences et vous conforter dans vos missions, connaître toutes les subtilités des règlements parmi les 236 articles des Règlements Généraux de la F.F.F., éviter bien des désagréments à votre équipe**
- ✓ le lundi 27/11, au siège du District : **Conférence organisée par l'Association es Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78) sur « Les préférences motrices et cognitives des individus », animée par M. Ralph HIPPOLYTE**
- ✓ le vendredi 1^{er}/12, au siège du District : **Assemblée Générale du District**
- ✓ le lundi 4/12 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le mardi 12/12, à ELANCOURT : **Organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), d'une session de prévention des violences sexuelles, en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (D.D.D.F.E.), la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**

- ✓ le vendredi 15/12, au siège du District : **Session de Formation aux « Gestes Qui Sauvent »**, ouverte à tous
- ✓ le vendredi 15/12, au siège du District : **Assemblée Générale de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78)**
- ✓ le samedi 16/12, à PARIS : **Assemblée Fédérale**
- ✓ le lundi 8/1, au siège du District : **Vœux aux Commissaires du District**

24 / QUESTIONS DIVERSES

M. Rodrigo LOPES ROCHA souligne l'intérêt pour le District de **se servir des Référents de secteur** pour la diffusion d'informations importantes vers les clubs (par exemple, la participation à l'Assemblée Générale).

Mme Sandrine SANCHEZ rappelle qu'il sera organisé le 15/11, au Camp des Loges à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, le **Séminaire Génération 2024**.

Et tout l'après-midi, **des ateliers thématiques** se dérouleront dans les espaces dédiés en deux temps : le premier ouvrant les axes de réflexion, le deuxième confirmant les objectifs, avec en fil rouge **la réduction des inégalités d'accès à la pratique physique** (égalité filles/garçons, inclusion, territoire...) pour les 5 thématiques :

- Élaborer une stratégie de projet partenarial pour la semaine olympique et paralympique
- De l'école au club, du club à l'école : assurer des temps de pratique physique et sportive quotidienne pour chaque jeune
- De la maternelle à l'université, comment lutter contre le « décrochage sportif » ? Comment assurer le continuum éducatif ?
- Stratégie de déploiement et de pérennisation des passerelles au sein des territoires
- La pratique physique au service de l'engagement des jeunes et de la formation du citoyen

Par ailleurs, elle indique que la traditionnelle **Soirée des Commissions** du District aura lieu **le vendredi 22/3**, à CERNAY-LA-VILLE.

M. Jean-Pierre LEDUC fait part au Comité de la position de la Commission du Football Diversifié quant au souhait du CASA DO BENFICA PARIS SPORTS 78 (C.B.P.S. 78) que les matches Futsal du Championnat de District soient **organisés en Temps arrêté** quand il joue à domicile.

La Commission a émis un **avis défavorable** pour les raisons suivantes :

- . surcoût des frais d'arbitrage (88 € => 130 €),
- . risque de fin de match houleuse si le Bénévole qui est à la table de marque se trompe,
- . nécessité de jouer le samedi soir, ce qui n'est pas le cas de C.B.P.S. 78, qui reçoit le jeudi,
- . niveau des Arbitres départementaux trop hétérogène,
- . en Championnat Régional 3, les matches sont généralement arbitrés par 1 seul Arbitre, ce qui rend impossible de faire du Temps arrêté, d'où un risque de « rupture » si le C.B.P.S. 78 accède en Division supérieure.

M. Brice PARINET signale aux membres du Comité de Direction l'intérêt du contenu des **auditions de la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale, « relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu'elles ont délégation de service public »**.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 50.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 10 janvier 2024, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.